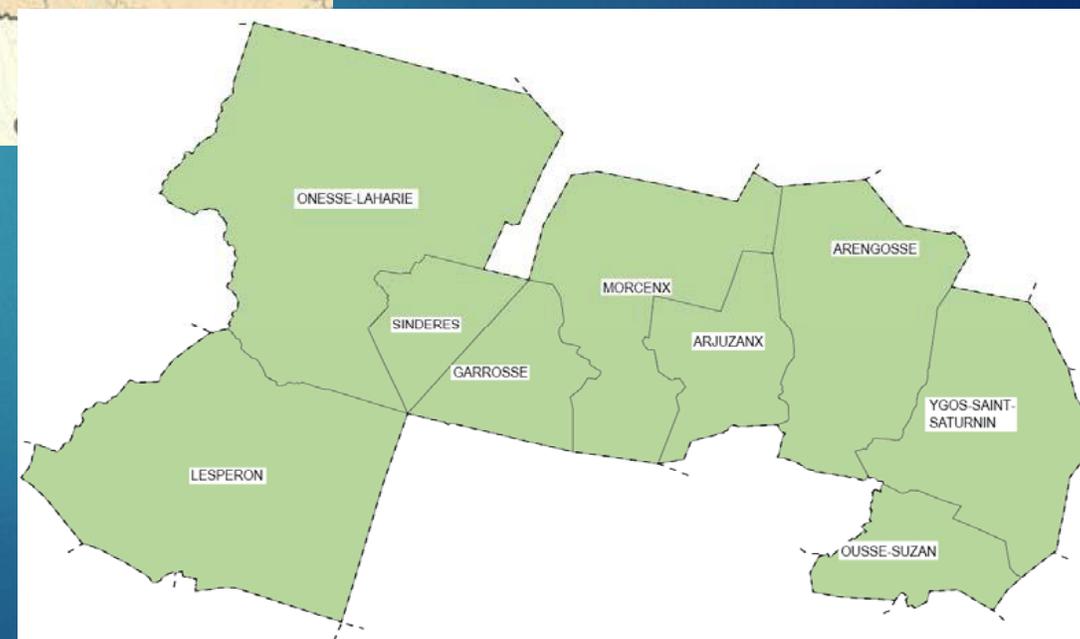


# Communauté de communes du Pays Morcenais

- ▶ Créée en 1994
- ▶ 9 communes
- ▶ 10 000 habitants avec une ville centre Morcenx (5 000 hab.), 3 communes à 1 000 hab. et des communes rurales de 200 à 700 hab.
- ▶ Pas impactée par le SDCI
- ▶ PLUIH en cours d'élaboration avec un arrêt projet prévu en mars 2019 et une approbation fin 2019



# Des marqueurs historiques structurels



Communauté de Communes

# Un triptyque originel

Bourg



*Place d'Ousse Suzan*

Quartier



*Quartier Bertallot à Sindères*

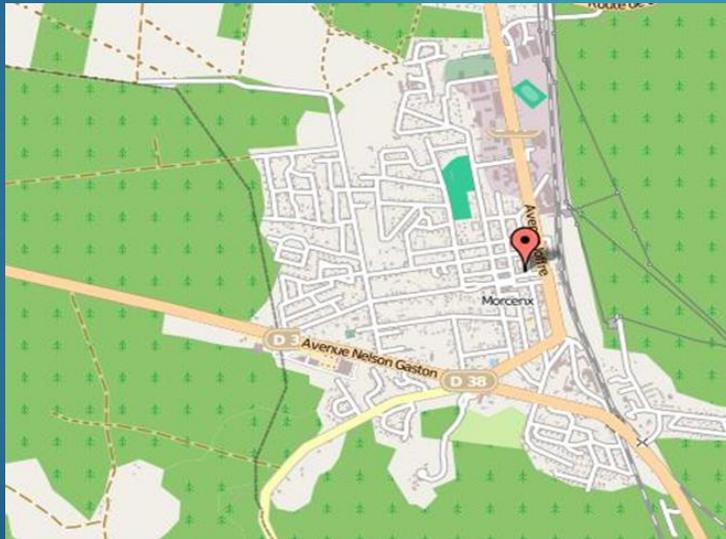
Airial

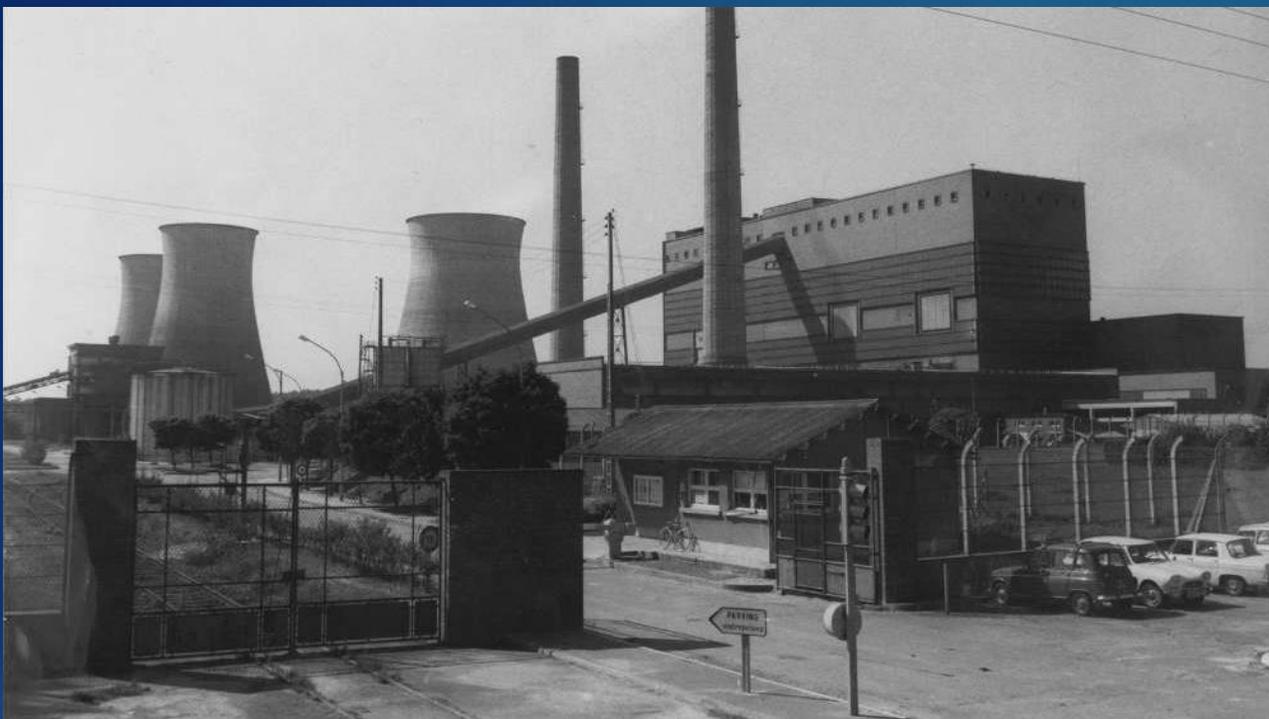


*Airial de Yon à Garrosse*

Arrivée du chemin de fer sur la ville  
centre de Morcenx en 1854 avec la  
création d'un maillage urbain de  
« bastide nouvelle »,

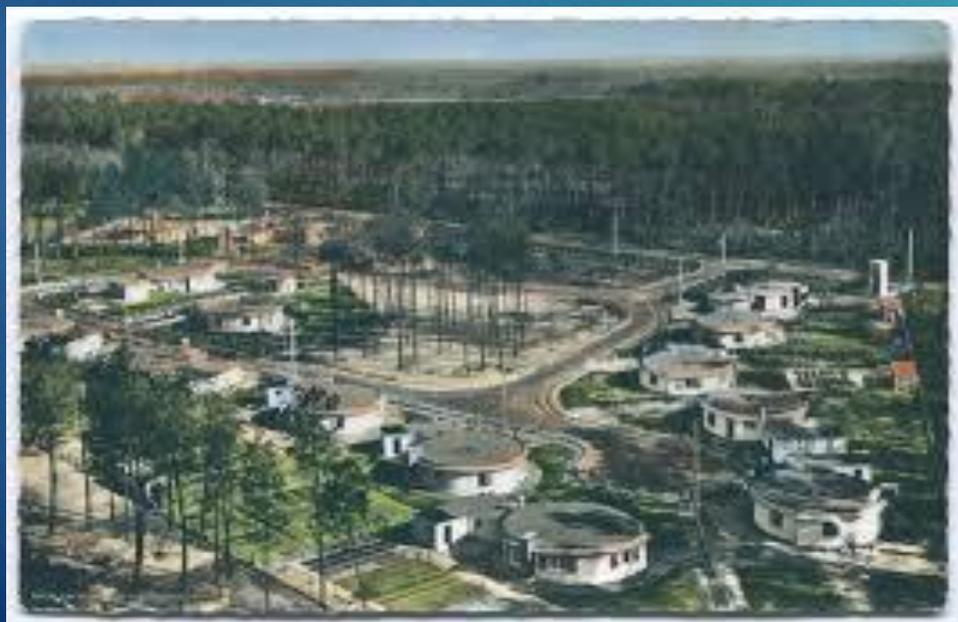
Premier acte de développement  
urbain





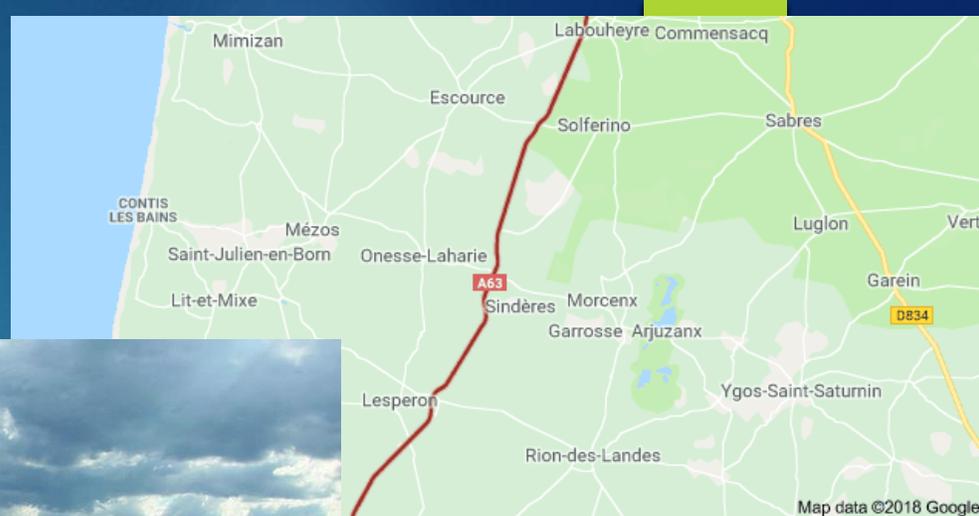
Arrivée d'EDF et l'exploitation du lignite à ciel ouvert de 1960 à 1992 sur les communes de Morcenx et Arjuzanx,

2<sup>ème</sup> acte fondateur de développement urbain du territoire



Une infrastructure routière  
traversante marquante avec  
une RN10 devenue A63  
fracturant le territoire entre sa  
partie Est/Ouest

et une route  
départementale importante  
la RD38 qui crée une  
typologie de « bourg-rue »



Traversée  
d'Ygos Saint  
Saturnin





Un patrimoine vernaculaire intimiste mais attachant

à l'exemple des sources devenues par ailleurs le thème fédérateur du Pays Morcenais, développées aujourd'hui à travers un parcours touristique



# Malgré tout des faiblesses voire des menaces sur notre identité territoriale

- ▶ Perte de perception de notre paysage et du patrimoine avec des éléments non maîtrisés (ex : tempête Klaus) ; paysage de transition du Département (pinède et champs agricoles, un bâti non marqué et non marquant)
- ▶ Un patrimoine bâti en déclin lié
  - ▶ À des difficultés financières d'entretien, malgré les outils incitatifs (OPAH, subventions communautaires habitat indigne...)
  - ▶ À une rétention foncière importante de « certains grands propriétaires »
- ▶ Urbanisation récente banalisante tant sur la forme urbaine qu'architecturale



# Un outil au service de cette protection et (re)mise en valeur identitaire : le PLUiH

1. Prise de conscience du sujet par les acteurs politiques
2. Recensement des éléments patrimoniaux et Volonté d'établir un référentiel paysager, architectural et patrimonial commun pour :
  - ▶ Protéger notre patrimoine existant d'intérêt
  - ▶ Encadrer la qualité des opérations d'urbanisme future



airial

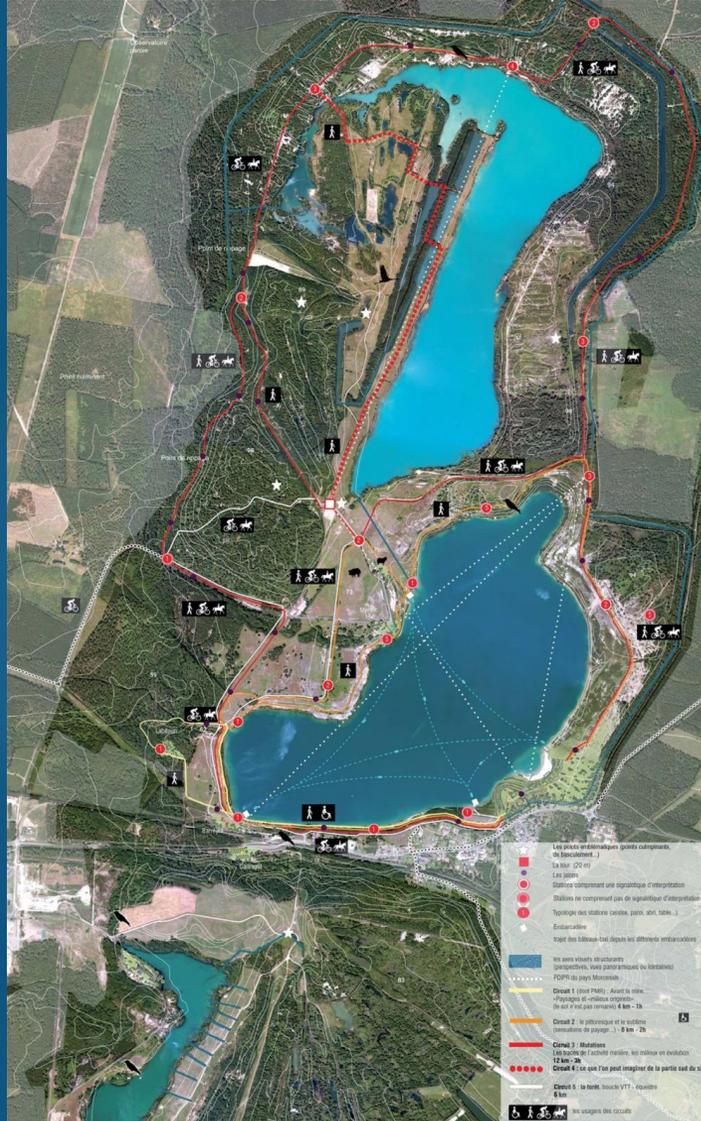


Maison de maître



Bâtiment public

# Inscription spécifique dans le PLUiH du site marquant de notre territoire le site d'Arjuzanx



Communauté de Communes